YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/FV

DECISION N° 99 - 216

OBJET : **Contrat d'intervention ponctuelle portant sur la vérification des installations électriques de l'école primaire des Godeaux sise rue Frédéric Köehler à Yerres, conclu avec la société SOCOTEC.**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un contrat d'intervention ponctuelle portant sur la vérification des installations électriques de l'école primaire des Godeaux sise rue Frédéric Köehler à Yerres,

CONSIDERANT que la proposition de la société SOCOTEC correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

DE confier à la société SOCOTEC, Immeuble Azur - 4, Boulevard de l'Europe 91033 EVRY Cedex, une mission ponctuelle de vérification des installations électriques de l'école primaire des Godeaux sis rue Frédéric Köehler à Yerres,

DE signer le contrat correspondant,

DIT que les honoraires sont fixés à 2 500,00 Francs H.T (deux mille cinq cent francs) soit 3 015,00 Francs T.T.C,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 020, article 61522,

Fait à Yerres, le 3 Septembre 1999

RE LE 15. SEP. 1999 SOUS-PRÉFECTURE ARRONDISSEMENT D'EVRY

MAIRIE D'YERRES 91

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT - AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE